

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Amendes d'ordre communales : pas une tâche prioritaire d'une police de proximité.

Les tâches assumées par les polices, cantonale et communales, s'intensifient et se complexifient en permanence. Les membres de la CGF ont pu s'en rendre compte dans l'excellent exposé dont ils ont bénéficié en août dernier de la part du commandant de la police cantonale. En évoquant le bilan de police 2015, un des points insuffisamment traités dans ce projet est la mise en place d'une véritable police de proximité. Un domaine dans lequel les polices communales ont un rôle essentiel à jouer.

Les autorités communales s'interrogent par conséquent sur les tâches que leur corps de police doit assumer en priorité. Dans un groupe de travail récemment créé par les autorités delémontaines, chargé de réfléchir au fonctionnement du parcage dans la ville, plus particulièrement en vieille ville, il est apparu que la tâche de contrôle du stationnement ne peut plus être garantie comme souhaité par la police communale. Il semblerait que cette réalité est également constatée à Porrentruy. Les représentants des habitants et ceux des commerçants dans ce groupe de travail ont une approche concordante dans cette affaire. Ils ne revendiquent pas une répression absolue et exagérée en la matière, mais regrettent un manque de vérification régulière garantissant une rotation suffisante sur les places de parc du centre de la ville. Durant la réflexion, la question de mandater une entreprise de sécurité pour assurer cette fonction de contractuels a été évoquée. Malheureusement, les textes légaux cantonaux, loi, décret ou ordonnances, ne permettent pas cette formule.

Dans le canton de Berne, cette possibilité est offerte aux autorités communales. La Municipalité de Moutier, par exemple et au hasard, a passé un contrat pour le contrôle du stationnement des véhicules sur son domaine public, et pour le traitement des amendes d'ordre, avec une société romande de sécurité ayant une succursale à Courroux. Le détail du fonctionnement de ce contrat est intéressant et méritera d'être pris en compte dans le cadre de l'étude que nous demandons.

Cette tâche de contrôle du stationnement, contrairement aux autres qui incombent à la police, peut, semble-t-il, être déléguée sans trop de difficultés.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons que le Gouvernement évalue, notamment en collaboration avec les autorités communales possédant des polices locales, la pertinence de modifier les textes législatifs pour autoriser les communes, à l'instar de ce que connaît Moutier, à passer des contrats de prestations avec des sociétés de sécurité, ou de surveillance, pour le contrôle du stationnement sur leur territoire.

Delémont, le 30 janvier 2019

Groupe VERTS et CS-POP
Rémy Meury

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Schindler', 'Moutier', 'Meury', and others, some with dates like '30.01.19'.